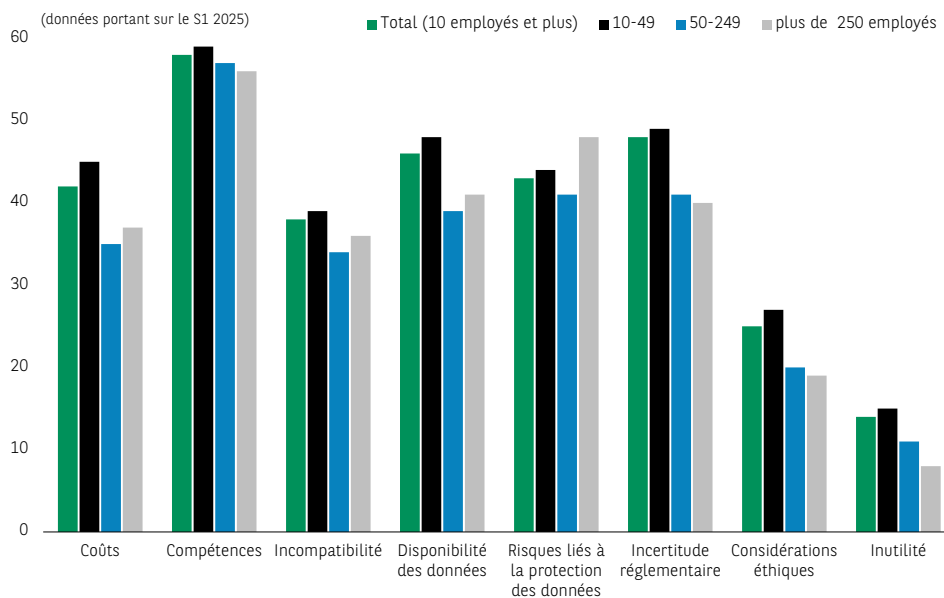


FAIBLESSE DE LA PRODUCTIVITÉ EN ITALIE : L'IA PEUT-ELLE ÊTRE UNE SOLUTION ?

Paola Verduci

Italie : les raisons de ne pas adopter l'IA, par taille d'entreprise



GRAPHIQUE 1

SOURCE: BANQUE D'ITALIE, 2026

Au cours des années qui ont suivi la pandémie, la productivité du travail en Italie a marqué le pas. L'intelligence artificielle est présentée comme le levier capable d'inverser cette tendance, avec des gains annuels de productivité potentiellement rehaussés de 1,1 point de pourcentage dans un scénario d'adoption rapide. Son adoption effective en Italie reste toutefois faible, même si son usage se répand plus vite que chez les principaux partenaires de la zone euro. Seules 16,4% des entreprises italiennes de plus de 10 salariés utilisaient l'IA en 2025. Dans le secteur de la finance et de l'assurance, le taux d'adoption est supérieur à la moyenne (39%, avec un pic à 70% dans l'assurance). Les cas d'usage restent toutefois superficiels, prévalant dans les activités de soutien – détection des fraudes, automatisation des processus, relations clients – tandis que dans le négoce et le post-négoce, l'utilisation de l'IA reste largement expérimentale.

L'adoption de l'IA pourrait améliorer la productivité du travail. Au cours des années qui ont suivi la pandémie, l'évolution de la productivité du travail en Italie s'est avérée décevante. Mesurée en production par heure travaillée, elle a reculé de 4,7% entre 2020 et 2025, contre un recul de 1% en France, une hausse de 0,9% en Allemagne et de 2,5% en Espagne. Même si la situation s'est quelque peu améliorée ces dernières années – sur la période 2023-2025, la contraction en Italie s'est réduite à -1,9% –, l'évolution de la productivité reste moins favorable que la stagnation ou les gains observés dans les autres principales économies européennes (Allemagne +0,1%; Espagne +1,9%; France +1,5%).

La diffusion de l'intelligence artificielle est mise en avant comme un facteur susceptible d'inverser cette tendance. Selon les estimations de Filippucci et al. (2025)¹, au cours de la prochaine décennie, l'adoption de l'IA pourrait générer une hausse des gains annuels de productivité du travail comprise entre 0,2 et 0,8 point de pourcentage, profitant en particulier aux pays confrontés à un fort déclin démographique, tels que le Japon et l'Italie. Aux États-Unis, où se concentre actuellement l'essentiel des investissements mondiaux dans l'IA², l'effet positif sur les gains de productivité du travail pourrait atteindre +1,3 point de pourcentage.

Si l'adoption de l'IA se poursuivait à un rythme soutenu, le gain en Italie pourrait être plus important, ajoutant jusqu'à 1,1 point de pourcentage à la croissance de la productivité. Une analyse récente³ identifie les contributions sectorielles à la croissance du PIB dans un scénario d'adoption rapide, en distinguant les effets directs (le gain de productivité généré au sein de chaque secteur) des effets indirects (qui découlent des liens d'entrées-sorties tout au long de la chaîne de production). L'industrie manufacturière apparaît comme le principal contributeur, avec environ 2 points de pourcentage à la croissance

¹ Filippucci, F. et al. (2025), « Gains de productivité macroéconomiques liés à l'intelligence artificielle dans les économies du G7 », Documents de l'OCDE sur l'intelligence artificielle, n° 41, Éditions de l'OCDE, Paris.

² La différence en termes de montants investis est impressionnante : entre 2013 et 2025, les États-Unis ont investi environ 753 milliards de dollars dans l'IA, contre 17,2 milliards en Allemagne et 15,6 milliards en France, les deux seuls pays de la zone euro figurant parmi les dix plus grands investisseurs mondiaux ; voir le rapport [AI Index Report, 2026](#).

³ Fabio Bertolotti, Andrea Linarello, Patrick Zoi, [Shock propagation and economic policies in the Italian production network](#), Banca d'Italia, juin 2026

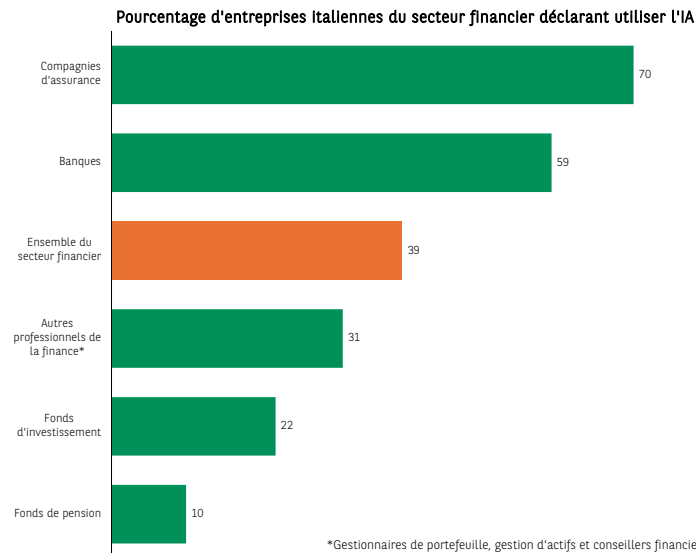
ÉTUDES **E**CONOMIQUES



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

Adoption relativement répandue de l'IA par le secteur financier italien



GRAPHIQUE 2

SOURCE : RECHERCHE ÉCONOMIQUE BNL SUR L'OCDE

du PIB sur la décennie, suivie par le commerce de gros et de détail (environ 1 point de pourcentage) et les services professionnels (environ 0,8 point de pourcentage), tandis que le secteur financier représenterait 0,6 point de pourcentage supplémentaire. L'ampleur de la contribution de chaque secteur reflète trois facteurs : son poids dans la valeur ajoutée totale, son exposition directe à l'IA et son importance au sein du réseau de production.

L'adoption de l'IA varie considérablement d'un secteur à l'autre. L'intensité de l'adoption de l'IA dépend de différents facteurs, dont la composition sectorielle, la taille des entreprises et la disponibilité des compétences nécessaires à son utilisation. Les données d'Eurostat montrent à quel point l'adoption de l'IA reste encore largement hétérogène d'un pays à l'autre : malgré une augmentation de plus de 100% depuis 2024, en 2025, seules 16,4% des entreprises italiennes de plus de 10 salariés utilisaient l'IA, une part proche de celle de la France (18,2%) mais bien inférieure à celle de l'Allemagne (environ 26%) et de l'Espagne (20,2%). Le taux d'adoption augmente avec la taille de l'entreprise : au premier semestre 2026, 32% des entreprises italiennes comptant plus de 20 employés utilisaient l'IA, une proportion qui grimpe à 63% parmi celles comptant plus de 500 employés, mais qui tombait à 28% parmi les petites entreprises comptant entre 20 et 49 employés. Un écart similaire apparaît entre les secteurs, le taux d'adoption étant relativement limité dans l'industrie manufacturière (27%) et nettement plus répandu dans les services (36%) ; le segment « autres services », qui comprend les activités professionnelles, scientifiques et techniques, enregistre le taux d'adoption moyen le plus élevé, favorisé par une diffusion plus homogène de la technologie à travers les différentes classes de taille d'entreprise.

Parmi les principales raisons mentionnées pour ne pas adopter l'IA, les entreprises italiennes citent le manque de compétences ; cela vaut tout particulièrement pour les petites entreprises (10 à 49 employés). Les coûts élevés, la disponibilité des données et l'incertitude réglementaire limitent également l'adoption (voir graphique 1).

Au-delà de la question de l'accès, la capacité à utiliser cette technologie est tout aussi importante : l'indice de préparation des compétences (Skill Readiness Index) du FMI, qui mesure le degré de préparation du capital humain à travailler avec l'IA, place l'Italie dans la partie inférieure d'un classement dominé par l'Irlande, la Finlande, le Danemark et la Suisse. La France et l'Espagne se classent légèrement mieux que l'Italie, tandis que l'Allemagne occupe une position légèrement supérieure.

En Italie, une enquête⁴ récente montre que les entreprises du secteur de la finance et de l'assurance adoptent l'IA dans une plus large mesure que la moyenne du secteur productif (39%), avec un pic à 70% dans le segment de l'assurance (voir graphique 2). À l'instar de leurs homologues de l'OCDE, les institutions financières italiennes déploient toutefois cette technologie principalement pour des activités comme la détection et la prévention de la fraude qui ne relèvent pas du cœur de métier des marchés financiers. Cette utilisation encore superficielle reflète une attitude prudente qui fait écho aux tendances observées ailleurs au sein de l'OCDE, où les entreprises ont tendance à concentrer leurs efforts en matière d'IA sur la relation client, l'automatisation des processus, la cybersécurité et la prévention de la fraude, laissant les applications liées au trading et au post-trading largement au stade expérimental.⁵

Les bénéfices enregistrés à ce jour sont néanmoins tangibles : parmi les entreprises financières italiennes utilisant l'IA, trois sur quatre font état d'une amélioration de leur efficacité opérationnelle, près des deux tiers citent des gains de productivité et environ la moitié signalent une plus grande efficacité dans leur prise de décision. En revanche, les gains dans des domaines véritablement pertinents pour le marché restent sous-représentés, une tendance qui correspond à une adoption plutôt répandue de l'IA mais superficielle dans les fonctions de marché essentielles.

⁴ [Artificial Intelligence in Italian Financial Markets](#), OCDE / Banca d'Italia, juin 2026. Les 450 réponses correspondent à 49% des entités soumises à surveillance en Italie (y compris les entreprises étrangères opérant en Italie sous la surveillance de la Banca d'Italia). La question relative à l'adoption de l'IA était obligatoire. Tous les pourcentages correspondent au nombre non pondéré d'entités ayant répondu, par segment, mais la couverture est inégale (par exemple, 60% pour les banques ; 48% pour les fonds de pension et 22% pour les entreprises d'investissement en valeurs mobilières).

⁵ Aux États-Unis, presque toutes les fonctions financières (Département du Trésor américain, 2024) ; pour les entreprises britanniques, l'optimisation des processus internes, la cybersécurité et la détection des fraudes (BoE/FCA, 2024) ; pour les entreprises suédoises et finlandaises, la synthèse, la traduction et l'automatisation (Finansinspektionen, 2024 et FIN-FSA, 2025) ; pour les entreprises japonaises, priorité accordée aux relations clients et au ciblage (Banque du Japon, 2024) ; pour les banques néerlandaises, la solvabilité et la prévention de la fraude (De Nederlandsche Bank/AFM, 2024) ; pour les répondants français, les applications internes sans usage spécifique dans les activités financières (AMF, 2026).



RECHERCHE ÉCONOMIQUE GROUPE

ECOINSIGHT

Analyse approfondie de sujets structurels ou d'actualité

ECOPERSPECTIVES

Analyses et prévisions des principales économies, développées et émergentes

ECOFFLASH

Un indicateur, un évènement économique majeur.

ECOWEEK

L'actualité économique de la semaine et plus...

GRAPHIQUE DE LA SEMAINE

Un graphique hebdomadaire illustrant des points saillants de l'économie

ECOCHARTS

Panorama mensuel des dynamiques d'inflation au sein des principales économies développées

ECOTV

Quel est l'évènement du mois ?
La réponse dans vos quatre minutes d'économie

EN ÉCO DANS LE TEXTE

Le podcast de l'actualité économique

ABONNEZ-VOUS SUR LE SITE ONGLET ABONNEMENT
voir le site des études économiques

ET

SUIVEZ-NOUS SUR LINKEDIN
voir la page **linkedin** des études économiques

OU TWITTER

voir la page **twitter** des études économiques



Les informations et opinions exprimées dans ce document ont été obtenues de, ou sont fondées sur des sources d'information publiques réputées fiables, mais BNP Paribas ne garantit, expressément ou implicitement, ni leur exactitude, ni leur exhaustivité, ni leur mise à jour. Ce document ne constitue ni une offre, ni une sollicitation d'achat ou de vente de titres ou autres placements. Il ne constitue ni du conseil en investissement, ni de la recherche ou analyse financière. Les informations et opinions contenues dans ce document ne sauraient dispenser l'investisseur d'exercer son propre jugement ; elles sont par ailleurs susceptibles d'être modifiées à tout moment sans notification et ne sauraient servir de seul support à une évaluation des instruments éventuellement mentionnés dans le présent document. Toute éventuelle référence à une performance réalisée dans le passé ne constitue pas une indication d'une performance future. Dans toute la mesure permise par la loi, aucune société du Groupe BNP Paribas n'accepte d'être tenue pour responsable (y compris en raison d'un comportement négligent) au titre de pertes directes ou découlant indirectement d'une utilisation des informations contenues dans ce document ou d'une confiance accordée à ces informations. Toutes les estimations et opinions contenues dans ce document reflètent notre jugement à la date de publication des présentes. Sauf indication contraire dans le présent document, il n'est pas prévu de le mettre à jour. BNP Paribas SA et l'ensemble des entités juridiques, filiales ou succursales (ensemble désignées ci-après « BNP Paribas »), sont susceptibles d'agir comme teneur de marché, d'agent ou encore, à titre principal, d'intervenir pour acheter ou vendre des titres émis par les émetteurs mentionnés dans ce document, ou des dérivés y afférents. BNP Paribas est susceptible notamment de déterminer une participation au capital des émetteurs ou personnes mentionnés dans ce document, de se trouver en position d'acheteur ou vendeur de titres ou de contrats à terme, d'options ou de tous autres instruments dérivés reposant sur l'un de ces sous-jacents. Les cours, rendements et autres données similaires du présent document, y figurent au titre d'information. De nombreux facteurs agissent sur les prix de marché et il n'existe aucune certitude que les transactions peuvent être réalisées à ces prix. BNP Paribas, ses dirigeants et employés, peuvent exercer ou avoir exercé des fonctions d'employé ou dirigeant auprès de toute personne mentionnée dans ce document, ou ont pu intervenir en qualité de conseil auprès de cette (ces) personne(s). BNP Paribas est susceptible de solliciter, d'exécuter ou d'avoir dans le passé fourni des services de conseil en investissement, de souscription ou tous autres services au profit de la personne mentionnée aux présentes au cours des 12 derniers mois précédant la publication de ce document. BNP Paribas peut être partie à un contrat avec toute personne ayant un rapport avec la production du présent document. BNP Paribas est susceptible, dans les limites autorisées par la loi en vigueur, d'avoir agi sur la foi de, ou d'avoir utilisé les informations contenues dans les présentes, ou les travaux de recherche ou d'analyses sur le fondement desquels elles sont communiquées, et ce préalablement à la publication de ce document. BNP Paribas est susceptible d'obtenir une rémunération ou de chercher à être rémunéré au titre de services d'investissement fournis à l'une quelconque des personnes mentionnées dans ce document dans les trois mois suivant sa publication. Toute personne mentionnée aux présentes est susceptible d'avoir reçu des extraits du présent document préalablement à sa publication afin de vérifier l'exactitude des faits sur le fondement desquelles il a été élaboré.

Ce document est élaboré par une société du Groupe BNP Paribas. Il est conçu à l'intention exclusive des destinataires qui en sont bénéficiaires et ne saurait en aucune façon être reproduit (en tout ou partie) ou même transmis à toute autre personne ou entité sans le consentement préalable écrit de BNP Paribas. En recevant ce document, vous acceptez d'être engagés par les termes des restrictions ci-dessus.

BNP Paribas est constituée en France sous forme de société anonyme, et agréée et supervisée en tant qu'établissement de crédit par la Banque centrale européenne (BCE) et en tant que prestataire de services d'investissement par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et l'Autorité des marchés financiers (AMF). Le siège social de BNP Paribas est situé au 16, boulevard des Italiens, 75009 Paris, France.

Les informations contenues dans le présent document peuvent, en tout ou partie, avoir déjà été publiées sur le site <https://globalmarkets.bnpparibas.com>.

Pour les avertissements par pays (Etats-Unis, Canada, Royaume-Uni, Allemagne, Belgique, Irlande, Italie, Pays-Bas, Portugal, Espagne, Suisse, Brésil, Turquie, Israël, Bahreïn, Afrique du Sud, Australie, Chine, Hong Kong, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Singapour, Corée du Sud, Taïwan, Thaïlande, Vietnam) veuillez consulter le document suivant :

https://economic-research.bnpparibas.com/LegalNotice/Markets_360_Country_Specific_Notices.pdf

© BNP Paribas (2025). Tous droits réservés.

Pour vous abonner à nos publications :

ÉTUDES **ÉCO** NOMIQUES



Bulletin publié par les Études Économiques – BNP PARIBAS
Siège social : 16 boulevard des Italiens – 75009 PARIS / Tél : +33 (0) 1.42.98.12.34
Internet : www.group.bnpparibas.com - www.economic-research.bnpparibas.com
Directeur de la publication : Jean Lemerle
Directrice de la rédaction : Isabelle Mateos y Lago



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change